

COMMUNIQUE DE PRESSE

DEMOCRATIE SANITAIRE

L'ARS lance une consultation pour définir les contours géographiques des futurs Conseils territoriaux de santé dans la grande région

La politique régionale de santé est menée en concertation avec des instances de démocratie sanitaire qui réunissent tous les acteurs de la santé. Pour agir au plus près des besoins, des « Conseils territoriaux de santé » vont être mis en place début 2017. Une consultation est lancée pour en définir les périmètres géographiques.

Les instances de démocratie sanitaire se mettent en place progressivement à l'échelle de la grande région. La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie a été renouvelée le 30 juin dernier. C'est l'un des lieux où s'expriment tous les acteurs du système de santé : usagers, professionnels de santé, établissements hospitaliers et médico-sociaux, élus, institutions, acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé...

Au plan local, la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 ont remplacé les anciennes « Conférences de territoire » par des « Conseils territoriaux de santé », disposant de nouvelles prérogatives qui renforcent leur rôle. Le texte de loi prévoit que l'Agence régionale de santé délimite « les territoires de démocratie sanitaire à l'échelle infrarégionale, de manière à couvrir l'intégralité du territoire de la région ».

Pendant deux mois, l'ARS lance une consultation réglementaire pour déterminer les contours de ces nouveaux territoires de démocratie sanitaire. Deux scénarios sont proposés à l'avis de la Préfecture de région, de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) et des collectivités territoriales concernées : l'objectif est de définir les territoires les plus adaptés pour concilier la proximité du terrain et l'expression de chacun des territoires de la grande région.

Le premier scénario proposé est celui du découpage des 13 départements de la région, dans la continuité des 13 Conférences de territoire et en concordance avec le découpage administratif. Le second scénario proposé est celui d'un découpage plus resserré, avec des regroupements de certains départements limitrophes. C'est une approche nouvelle qui conduirait à définir 6 territoires de démocratie sanitaire (*voir le dossier de consultation sur www.ars.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.sante.fr*)

Après cette étape de consultation, la mise en place des Conseils territoriaux de santé est prévue au plus tard le 1er janvier 2017.